

# **COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 JUIN 2015**

L'an deux mil quinze, le quinze juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian FOUGERAT, Maire

**Etai(ent) présent(s) :**

M. ANTIER Patrick, M. BERTEAUD Jean-Philippe, Mme BODET Sylvie, Mme BRODU-BARBASTE Stéphanie, Mme BROTIER Madeleine, M. FOUGERAT Christian, Mme GEMMO Colette, M. GIMON Aldo, M. GIRAUDEAU Didier, Mme HAUTIN Monique, Mme ROUBY Annie, M.ROULLIN Jean-Paul, Mme Anne TAILLEFER, M. VACHON Bernard,

**Procuration(s) :** M.JARRY David à M.VACHON Bernard

**Etai(ent) absent(s) :**

**Etai(ent) excusé(s) :** M.JARRY

**Secrétaire de Séance :** Mme BRODU-BARBASTE Stéphanie

## **DÉLIBÉRATIONS**

### **1. Décision modificative n°2**

Afin de permettre la prise en charge des admissions en non-valeur présentées par le Trésorier, il convient d'inscrire en dépenses de fonctionnement :

022 Dépenses imprévues : - 6 000 €

6541 Admissions en non-valeurs : + 6 000 €

Vote :

Pour	15	
Contre		
Abstention		

### **2. Décision modificative n°3**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de prévoir des ajustements dans les prévisions budgétaires de l'investissement de l'exercice 2015.

Il est proposé les modifications suivantes :

#### **INVESTISSEMENT**

##### **Dépenses**

Article (Chap.) - Opération Montant

202 (20) - 265 : Frais liés doc. urbanisme &	4 000,00
2128 (21) - 269 : Autres agencements et am	30 000,00
2151 (21) - 266 : Réseaux de voirie	23 500,00
2151 (21) - 267 : Réseaux de voirie	58 000,00
2151 (21) - 268 : Réseaux de voirie	-70 000,00
2313 (23) - 245 : Constructions	2 000,00
2313 (23) - 254 : Constructions	10 000,00
2315 (23) - 115 : Installation, matériel et ou	-3 000,00

**Total Dépenses 54 500,00**

##### **Recettes**

Article (Chap.) - Opération Montant

1641 (16) - 267 : Emprunts en euros 54 500,00

**Total Recettes 54 500,00**

Vote :

Pour	15	
Contre		
Abstention		

### **3. Attribution des subventions aux associations**

Mme ROUBY rend compte des débats qui ont eu lieu lors de la commission d'attribution et propose le tableau suivant :

Association	Montant	Association	Montant
Fest'O Pineau	800	Médialecture	500
Basket club	300	Foyer Rural	1 200
Tennis de table	1 000	Panier solidaire	380
Gymnastique volontaire	400	FNACA	150
Burie Football Club	1 000	Rando Evasion	150
Chasse	200	ADMS	1 040
Judo club	400	Coopérative scolaire collège	150
Pétanque	300	Prévention routière	100
Club 3 <sup>ème</sup> âge	100	Cultur'Ailes	400

Vote :

Pour	13	
Contre		
Abstention		

2 non participation au vote : Mme HAUTIN, M.VACHON

#### 4. Admissions en non-valeur de créances communales irrécouvrables

Monsieur le Maire indique que le Trésorier Principal de Saintes a transmis un état présentant les pièces irrécouvrables pour l'exercice 2015 pour un montant global de 7 079.04 euros. Pour mémoire, il est rappelé qu'en vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables il appartient au receveur - agent de l'Etat - et à lui seul de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances; Il s'agit en l'espèce de créances communales pour lesquelles le Comptable du Trésor n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui. Le montant total des titres à émettre en non-valeur s'élève à 7 079.04 euros. Une fois prononcée, l'admission en non-valeur donne lieu à un mandat émis à l'article 6541.

Le Conseil Municipal admet en non-valeur les créances communales dont le détail figure ci-dessous :

Numéro de la liste :	Montant restant à recouvrer
1642720833	28.81
1644730233	7 050.23
	Total : 7 079.04

Vote :

Pour	15	
Contre		
Abstention		

#### 5. Procédures d'expulsions

Monsieur le Maire expose que suite à la validation par le Conseil Municipal de la procédure d'admission en non-valeur des créances concernant le loyer du logement du rez-de-chaussée du bâtiment scolaire, il conviendrait afin de mettre un terme à cette situation d'engager une procédure d'expulsion à l'encontre de l'occupant du logement. Par ailleurs, dans l'hypothèse où un accord ne pourrait pas être trouvé avec l'occupant du logement du 2<sup>ème</sup> étage gauche avant le 15 juillet 2015, il conviendrait également d'entamer une procédure d'expulsion à son encontre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à engager toutes les poursuites nécessaires et à signer tous les documents relatifs à ces procédures d'expulsion.

Vote :

Pour	15	
Contre		
Abstention		

## 6. Fourniture d'électricité à prix de marché

Conformément à la décision des Pouvoirs Publics de supprimer les tarifs jaune et vert pour les sites avec une puissance strictement supérieure à 36 kVA, au 31 décembre 2015 les contrats de fourniture au tarif réglementé de vente, de la commune de Burie, seront donc résiliés.

Il convient donc que le Conseil Municipal se prononce sur le choix qu'il entend faire concernant un éventuel changement de fournisseur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas changer de fournisseur et donc autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'établissement d'un nouveau contrat avec EDF Collectivités.

Vote :

Pour	15	
Contre		
Abstention		

## 7. Aménagement du lotissement « Les Plantes du Dessus »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Burie envisage la réalisation du lotissement "Les Plantes du Dessus". En date du 4 octobre 2013, la commune a conventionné avec le Syndicat Départemental de la Voirie pour une mission de conception de ce projet et suivi de l'opération. La parcelle objet du présent dossier, est située entre la route du Bois Barré et la départementale 131.

L'avant-projet prévoit la création d'un lotissement de 18 lots pour constructions à usage d'habitation.

Les surfaces de chaque lot seront comprises entre 661 m<sup>2</sup> et 949 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal entérine l'avant-projet en date du 10 avril 2015, présenté par le Syndicat Départemental de la Voirie

Vote :

Pour	12	
Contre		
Abstention	1	M.JARRY

M.VACHON et Mme GEMMO ne participent pas au vote

## 8. Convention de remboursement avec le SDEER

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention de remboursement transmise par le SDEER concernant le dossier 072-1002 de 2013 \_ Modernisation de la signalisation du Carrefour avenue du Treuil/Avenue de la République.

Le Conseil Municipal, après avoir eu connaissance des termes de la convention autorise Monsieur le Maire à la signer.

Vote :

Pour	15	
Contre		
Abstention		

## 9. Séances de cinéma

Madame ROUBY présente au Conseil Municipal un projet de projection de cinéma dans la salle des fêtes de Burie. Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet qui permettra d'étoffer l'offre culturelle faite aux habitants de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte ce projet et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à sa réalisation.

Vote :

Pour	15	
Contre		
Abstention		

#### **10. Prise en charge partiel du coût d'implantation d'un bassin de rétention des eaux pluviales**

Monsieur le Maire présente la demande de la société Carrefour Proximité France concernant une participation financière de la commune de Burie afin de créer un bassin de rétention des eaux pluviales de plus de 2 400 m<sup>3</sup> suite à l'étude loi sur l'eau pour l'implantation d'un Carrefour Market.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de participer à hauteur de 75 000 euros.

Ces crédits seront inscrits au budget de la commune.

Vote :

Pour	12	
Contre	3	
Abstention		

#### **INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'évolution des demandes de locaux à usages professionnels dans les bâtiments récupérés par la commune, à savoir l'ancienne perception et l'ancienne C.D.C. du Pays Buriaud.

A ce jour, les locaux de l'ex-CDC sont occupés au rez-de-chaussée par l'auto-école et par un ostéopathe et à l'étage par le MODEF.

Une orthophoniste souhaitait s'installer également dans ce bâtiment, mais le coût des travaux nécessaires à la mise en accessibilité de l'étage étant trop important (ascenseur : 20 000€, monte-escalier, non homologué pour l'accueil du public : 3 000€) il lui a été proposé de s'installer dans l'ancien bureau de la perceptrice.

La Maison des Assistantes Maternelles était intéressée pour s'installer dans la perception et dans le logement du dessus, seulement là encore les travaux de mise aux normes sont beaucoup trop importants. Le logement devrait être reloué prochainement et l'orthophoniste devrait débuter son activité début août.

Deux bâtiments dans le bourg ont été proposés à la commune. Les conseillers qui le souhaitent pourront venir les visiter afin de pouvoir évaluer le potentiel et étudier les possibilités d'acquisition.

Mme ROUBY rappelle que le Tour Féminin cyclisme de Charente-Maritime fera étape à Burie le 2 août et qu'il convient de recruter des signaleurs. Il est donc demandé aux associations de bien vouloir participer et de faire parvenir la liste des bénévoles en mairie avant le 1<sup>er</sup> juillet.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'association Fest'O Pineau a demandé à être reçue afin de faire le point sur la manifestation 2015.

La séance est levée à 19 heures 50.